



Conseil économique et social

Distr. générale
4 décembre 2014
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-troisième session

4-13 février 2015

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Questions nouvelles : contributions du développement social en vue du passage des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. Conformément à la décision adoptée en 2006 par le Conseil économique et social, la Commission du développement social a incorporé à son programme de travail le point de l'ordre du jour intitulé « Questions nouvelles » depuis sa session d'examen et la session directive du cycle 2007-2008. C'est au titre de ce point que la Commission examine les problèmes faisant obstacle au développement social qui nécessitent une attention immédiate ou de nouvelles questions transversales compte tenu de l'évolution de la nature des problèmes qui se posent en matière de développement au niveau mondial. Le Bureau de la Commission a décidé qu'au titre de ce point, la Commission examinerait à sa cinquante-troisième session la question intitulée « Contributions du développement social en vue du passage des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable ».

2. La présente note a pour objet de présenter des informations pouvant servir de base aux débats. Elle porte sur certains domaines dans lesquels le développement social pourrait permettre de réaliser un développement socialement, économiquement et écologiquement durable et devrait être lue conjointement avec le rapport du Secrétaire général sur le renforcement du développement social dans le monde d'aujourd'hui (E/CN.5/2015/3) ainsi qu'avec les notes préparées en vue des cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions (E/CN.5/2013/11 et E/CN.5/2014/8).

* E/CN.5/2015/1.



II. Passer des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable

3. Dans la Déclaration du Millénaire adoptée en 2000, les dirigeants du monde ont défini les principaux problèmes auxquels l'humanité était confrontée à l'aube du XXI^e siècle et se sont engagés à agir aux niveaux international et national pour y remédier. Les objectifs du Millénaire pour le développement, qui consistent en un nombre limité d'objectifs et de cibles clairs et mesurables, assortis de délais, dont la réalisation devant garantir un développement pour tous, que l'Assemblée générale a approuvés dans sa résolution 56/95, ont suscité une mobilisation sans précédent. Ce faisant, ils ont consolidé les efforts déployés par tout un éventail d'acteurs, mais ont aussi suscité la participation de nouveaux partenaires qui ont permis de mieux mobiliser les ressources et de renforcer les partenariats public-privé.

4. Depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire, de nombreux pays ont enregistré des avancées impressionnantes sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire. Les progrès sont toutefois inégaux : des disparités subsistent entre les régions et au sein même des pays, plus d'un milliard d'individus vivent toujours dans une extrême pauvreté et ils sont plus nombreux encore à se trouver à peine au-dessus du seuil de pauvreté (fixé à 1,25 dollar par jour), l'accès aux services de base, c'est-à-dire à l'éducation, aux services de santé, à l'eau potable et à l'assainissement, reste limité et, dans de nombreux pays, l'inégalité et l'exclusion progressent, le chômage augmente et l'offre d'emplois décents reste insuffisante. Il faudra donc poursuivre les efforts au-delà de 2015 (voir A/68/970, par. 18).

5. Des menaces complexes et interdépendantes sont en outre apparues ou se sont intensifiées, à savoir la dégradation de l'environnement, les changements climatiques, la propagation des maladies, la fragilité économique et financière, la volatilité du prix des aliments et de l'énergie, l'insécurité en matière alimentaire et d'eau, l'urbanisation rapide, et la multiplication des conflits internes. Pour éviter que ces menaces d'ordre social, économique et environnemental compromettent les résultats déjà obtenus et les progrès futurs, il est indispensable d'agir.

6. Dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, intitulé « L'avenir que nous voulons », les dirigeants du monde ont reconnu la nécessité « d'intégrer davantage les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable à tous niveaux, en tenant compte des liens qui existent entre ces divers aspects, de façon à assurer un développement durable dans toutes ses dimensions (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe, par. 3). Ils ont également lancé un processus visant à définir un ensemble d'objectifs de développement durable qui soient « en nombre limité, ambitieux et faciles à comprendre, tiennent compte, de manière équilibrée, des trois volets du développement durable et soient conformes et intégrés au programme de développement de l'ONU pour l'après-2015 » (par. 246 et 247).

7. Par sa résolution 68/309 du 10 septembre 2014, l'Assemblée générale est convenue que c'est principalement sur la base des propositions figurant dans le rapport que son Groupe de travail sur les objectifs de développement durable lui avait remis en août 2014 (voir A/68/970) que ces objectifs seront incorporés dans le programme de développement pour l'après-2015. De nouvelles discussions devraient avoir lieu durant la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale en

vue d'élaborer un programme de développement pour l'après-2015 qui soit universel, porteur de changements, axé sur l'action, a pour principal objectif l'élimination de la pauvreté et la durabilité et porte sur les trois piliers économique, social et environnemental du développement pour adoption par les chefs d'État et de gouvernement à l'occasion d'un sommet qui se tiendra en septembre 2015. C'est une occasion unique de mettre au point une approche cohérente, intégrée et centrée sur l'homme pour construire « l'avenir que nous voulons » sans laisser personne de côté, comme envisagé par les participants à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20).

8. La présente note a pour objet d'examiner les principaux domaines dans lesquels le développement social peut faciliter le passage des objectifs du Millénaire aux objectifs du développement durable. La section III présente un aperçu de la notion de durabilité sociale, et la section IV se penche sur la façon dont les politiques sociales peuvent faciliter la transition vers le développement durable et met un accent particulier sur : a) l'investissement dans le potentiel humain; b) la transition vers une économie verte; et c) les connaissances et les nouvelles technologies. La note présente en conclusion différentes questions que la Commission souhaitera peut-être examiner pendant sa session.

III. Durabilité sociale

9. Le Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague du 6 au 12 mars 1995, a adopté une vision élargie du développement social en vue de l'édification d'une société où chacun a sa place. Ainsi, le développement social est considéré à la fois comme un objectif général et comme un processus qui doivent permettre d'assurer le bien-être de tous et de garantir un fonctionnement harmonieux de la société grâce à la concrétisation de trois engagements essentiels, à savoir l'élimination de la pauvreté, la promotion de l'emploi productif et l'intégration sociale. En tant que processus, le développement social suppose une répartition de plus en plus équitable des ressources et des opportunités afin de favoriser la justice sociale et de parvenir à une plus grande égalité. Il signifie également une intégration plus large et une participation accrue de tous aux processus économiques, sociaux et politiques.

10. La Commission mondiale de l'environnement et du développement a défini le développement durable comme une forme de développement qui « répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs (l'équité entre les générations) » et est fondée sur deux concepts essentiels, celui de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, et celui « des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale fait peser sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir » (A/42/427, annexe). Il en découle que le développement durable repose sur une réponse équilibrée aux besoins de différentes populations, au niveau tant intra qu'intergénérationnel sur les plans économique, social et environnemental. Le développement durable est un concept dont l'équité est le maître-mot.

11. Plus récemment, le document final de Rio +20 (voir par. 6 ci-dessus) a affirmé que « l'élimination de la pauvreté, l'abandon des modes de consommation et de production non viables en faveur de modes durables, ainsi que la protection et la

gestion des ressources naturelles sur lesquelles repose le développement économique et social sont à la fois les objectifs premiers et les préalables indispensables du développement durable » (résolution 66/288, annexe, par. 4). De ce point de vue, la dimension sociale du développement durable consiste à éliminer la pauvreté, à créer de meilleures opportunités pour tous, à réduire les inégalités, à améliorer les conditions de vie, et à parvenir à un développement social équitable et à une plus grande intégration sociale.

12. En dépit des appels en faveur d'une intégration équilibrée des dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable, le volet social n'a pas reçu la même attention que les deux autres. On a eu souvent tendance par le passé à accorder davantage d'importance au volet environnemental et à ses liens avec la croissance économique. De plus, quantifier certaines composantes essentielles de la durabilité sociale est une tâche complexe et difficile¹.

13. Bien qu'il n'y ait pas de définition universellement acceptée de la notion de durabilité sociale, il existe de plus en plus de travaux qui cherchent à en définir les contours.

14. Certains auteurs considèrent que le bien-être des individus, l'équité, la gouvernance démocratique et une société civile démocratique en sont les principales composantes². La durabilité sociale implique l'équité au sein des générations et entre générations, l'intégration et l'insertion sociales, une participation élargie, et des citoyens désireux de façonner leur avenir et qui en ont les moyens. Pour d'autres auteurs, pour être socialement durable, un système doit fournir les services sociaux nécessaires, assurer une égalité de répartition et l'équité entre les hommes et les femmes, permettre une démocratie participative et pluraliste et garantir la responsabilité politique³. D'autres encore mettent l'accent sur les liens entre le travail, la nature et la société, considérant qu'il y a durabilité sociale « lorsque le travail dans une société donnée et les dispositifs institutionnels connexes satisfont un large éventail de besoins humains [et] sont conçus de telle sorte que la nature et ses capacités de reproduction sont préservées à long terme et lorsque les revendications doctrinales en matière de justice sociale, de dignité humaine et de participation sont satisfaites »⁴. D'autres approches font de la durabilité sociale une condition nécessaire à l'amélioration de la qualité de vie de tous les groupes de population ou un préalable social minimum au développement durable⁵ ou à la

¹ Voir Stephen McKenzie, « Social sustainability: Towards Some Definitions », in Hawke Research Institute Working Paper Series n° 27, Magill, South Australia: Hawke Research Institute, University of South Australia, 2004).

² Kristen Magis et Craig Shinn, « Emergent themes of social sustainability », in *Understanding the Social Aspect of Sustainability*, J. Dillard, V. Dujon et M. C. King (eds.) (New York, Routledge, 2009). Disponible à l'adresse suivante: <http://www.clackamas.us/leadership/documents/socialsustain.pdf>.

³ Jonathan M. Harris, « Basic principles of sustainable development », Global Development and Environment Institute Working Paper 00-04 (Medford (Massachusetts), Tufts University, 2000).

⁴ Littig et Griebler (2005), cité dans A. Colantonio et T. Dixon, « Measuring Socially Sustainable Urban Regeneration in Europe », Oxford Institute for Sustainable Development.

⁵ M. Polèse et R. Stren, (eds.), *The Social Sustainability of Cities: Diversity and the Management of Change* (Toronto, University of Toronto Press, 2000).

pérennité de collectivités équitables, diversifiées, soudées et démocratiques qui permettent à leurs membres de jouir d'une qualité de vie satisfaisante⁶.

15. Amartya Sen considère qu'il faut aller plus loin dans l'analyse de la viabilité et considère que les êtres humains ne devraient pas être considérés, comme c'est souvent le cas, simplement comme des « consommateurs » ou des « individus ayant des besoins », mais plutôt comme « des agents du changement susceptibles – s'ils en ont la possibilité – de penser, de mesurer, d'évaluer, de décider, d'inspirer, de façonner et, ce faisant, de remodeler le monde »⁷. En conséquence, il ne faudrait plus considérer les individus comme des personnes ayant uniquement des « besoins » mais comme des personnes douées de « liberté » et dotées de « capacité » – c'est-à-dire capables (qu'il s'agisse de la génération actuelle ou des générations futures) de choisir pour elles-mêmes, de décider comment elles entendent vivre, et de faire ce qu'elles sont en droit de faire.

16. La durabilité sociale est aussi définie comme la préservation (voire le développement) du capital social⁸, c'est-à-dire d'un ensemble de principes, de valeurs et de convictions communs qui facilitent les échanges au sein des groupes sociaux et entre les groupes sociaux. En ce sens, elle recouvre les valeurs sociales, les droits, la confiance et l'interaction sociale comme par exemple la coopération et la participation, autant d'éléments essentiels à sa préservation. La violence, par exemple, est perçue comme un coût social et le résultat d'investissements insuffisants dans le capital social⁹. Les systèmes de protection sociale, d'enseignement et de santé, ainsi que la capacité des structures institutionnelles à en assurer le fonctionnement sont eux aussi considérés comme des composantes essentielles de la durabilité sociale¹⁰.

17. En d'autres termes, les différentes approches mettent l'accent sur les aspects suivants : normes et comportements sociaux, valeurs et éthique, justice sociale, équité, satisfaction des besoins essentiels, bien-être, qualité de vie, capital social, potentiel humain, droits, confiance, interactions (coopération et participation), liberté, sécurité, responsabilité sociale, intégration et cohésion sociales, solidarité, et résilience sociale.

18. Les importantes synergies qui existent entre le développement social, la croissance économique et la protection environnementale devront être précisées au moment du passage des objectifs du Millénaire aux objectifs de développement

⁶ Western Australian Council of Social Services (2000), *Model of Social Sustainability*. Disponible à l'adresse : www.wacoss.org.au/Libraries/State_Election_2013_Documents/WACOSS_Model_of_Social_Sustainability.sflb.ashx.

⁷ Sen Amartya, « The ends and means of sustainability », *Journal of Human Development and Capabilities*, vol. 14, n° 1 (2013).

⁸ Selon l'OCDE, le capital social renvoie à des réseaux et à des normes, valeurs et convictions communes qui facilitent la coopération au sein des groupes sociaux et entre les groupes sociaux. Les sociétés à fort capital social tendent à avoir des degrés élevés de confiance mutuelle et de cohésion sociale et à mieux réussir en termes de développement durable. L'investissement socialement responsable tient compte de plusieurs aspects de la durabilité sociale, tels que la diversité, les relations sociales, les droits de l'homme, la sécurité des produits, la présentation de rapports et la structure de gouvernance.

⁹ Robert Goodland, « Sustainability: human, social, economic and environmental » (Washington, Banque mondiale). Disponible à l'adresse suivante : <http://eu.wiley.com/legacy/wileychi/egec/pdf/GA811-W.PDF>.

¹⁰ OCDE, *Politiques à l'appui du développement durable* (Paris, Publications de l'OCDE, 2001).

durable (voir A/68/970). Les politiques sociales portent certes sur des questions étroitement liées à la durabilité mais ne sont pas nécessairement conçues en termes de durabilité sociale. La clarification de ce concept permettra de mieux tirer parti de ces synergies et d'assurer une plus grande cohérence entre les politiques sociales, économiques et environnementales.

19. Bien que le concept de durabilité sociale mérite d'être clarifié, certaines constantes ressortent toutefois de la littérature consacrée à cette question : la durabilité sociale implique une vision d'ensemble et des politiques visant à améliorer la qualité de vie et le bien-être de tous les individus grâce à des investissements dans le potentiel humain et le capital social; des mesures en faveur de l'emploi et d'un travail décent pour tous; et la promotion de l'intégration et de la participation de tous en assurant un accès équitable aux services sociaux et aux ressources productives, l'égalité des chances et la participation citoyenne et en donnant aux structures institutionnelles les moyens de fournir ces services.

IV. Principaux domaines dans lesquels le développement social peut aider à passer des objectifs du Millénaire aux objectifs de développement durable

20. L'un des principaux enseignements tirés des mesures adoptées pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement est que, même si elle est intrinsèquement nécessaire, la croissance économique ne suffit pas à elle seule à garantir que le développement bénéficiera à tous. Faute de politiques économiques et sociales adéquates, la croissance tend à ne profiter qu'à une petite frange de la population et, de ce fait, à exacerber les inégalités. De plus en plus de données empiriques montrent que l'incidence de la croissance économique sur la réduction de la pauvreté est moins forte dans les pays où les inégalités de revenus augmentent et que la capacité de la croissance économique à réduire la pauvreté est moindre dans les pays où les inégalités sont initialement plus prononcées. De plus, les sociétés caractérisées par une forte inégalité sont davantage exposées à l'insécurité physique et aux tensions sociales.

21. De fait, la croissance enregistrée ces dernières années n'a pas bénéficié à tous¹¹. L'inégalité de revenus s'est nettement creusée dans de nombreux pays ces dernières décennies (1980-2010) et les inégalités non liées au revenu¹² demeurent importantes malgré les progrès réalisés concernant la réduction des disparités en matière d'accès à l'éducation et à la santé, ainsi que dans d'autres domaines du développement humain. Sept personnes sur 10 dans le monde vivent dans un pays

¹¹ Voir *Inequality Matters: Report on the World Social Situation*, 2013 (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.13.IV.2); Technical Support Team, « TST issues brief: promoting equality, including social equity », disponible à l'adresse suivante : http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/2406TST%20Issues%20Brief%20on%20Promoting%20Equality_FINAL.pdf; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds international de développement agricole et Programme alimentaire mondial : *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde*, 2014 (FAO, 2014); Nations Unies, *The Millennium Development Goals Report 2014* (New York, 2014); Forbes, *The World Billionaires* (www.forbes.com/billionaires/), livraisons de mars 2013, mars 2014 et août 2014).

¹² L'inégalité non liée au revenu englobe l'inégalité dans les domaines de la santé et de l'éducation et des disparités entre zones urbaines et zones rurales et au sein des zones urbaines.

où l'inégalité de revenus s'est accentuée. La crise financière et économique mondiale récente a eu en particulier pour effet d'aggraver les souffrances des populations comme le montre le nombre élevé de personnes qui sont toujours sans travail ou contraintes d'occuper des emplois peu rémunérés, au risque de basculer dans la pauvreté¹³.

22. Le modèle actuel de croissance se traduit également par la dégradation de l'environnement qui a d'importantes conséquences sur les moyens de subsistance et le bien-être des populations¹⁴. Si l'on n'infléchit pas le rythme actuel de consommation, les ressources naturelles – nourriture, eau, énergie et minéraux – risquent à l'avenir d'être insuffisantes pour répondre aux besoins¹⁵.

23. Dans un rapport élaboré conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Conseil international des sciences sociales défend l'idée selon laquelle les problèmes environnementaux et d'autres crises d'ordre social, économique et politique ne sont pas des problèmes distincts mais font au contraire partie d'une seule et unique problématique complexe. Les changements écologiques planétaires sont donc aussi, par essence, un problème social¹⁶. Si l'on ne modifie pas en profondeur la manière dont nous exploitons les ressources naturelles, le développement durable restera un vœu pieux. Or, une modification des liens entre les sociétés et l'environnement naturel suppose une révision en profondeur des modes de production et de consommation et, donc, un changement radical des valeurs, des comportements et des mentalités.

24. Seul un ensemble équilibré de politiques publiques s'inscrivant dans un cadre cohérent et soutenu par une volonté politique forte permettra de lutter efficacement contre la pauvreté, les inégalités et les vulnérabilités sociales et économiques comme de faire face aux défis environnementaux. Ces politiques devraient avoir pour objectifs d'instaurer une croissance qui bénéficie à un plus grand nombre et qui soit plus équitable; d'investir dans le potentiel humain; de développer l'emploi et les opportunités de travail décent; de promouvoir l'intégration sociale, l'équité et l'égalité; de renforcer la protection sociale, et de développer le capital social, de réduire les vulnérabilités et de renforcer la capacité de résilience. Ces objectifs relèvent des politiques sociales et du développement social.

25. Le développement social, qui a principalement pour objectifs l'élimination de la pauvreté, le plein emploi et un travail décent pour tous, et l'intégration sociale, illustre bien les valeurs fondamentales qui sous-tendent le développement durable. Les objectifs de développement social doivent être atteints si nous voulons parvenir à un développement durable pour tous.

26. Le développement social est une fin en soi mais aussi une condition indispensable du développement durable. Il a des retombées positives sur la qualité

¹³ Pour une analyse plus détaillée, voir *Inequality Matters: Report on the World Social Situation 2013* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.13.IV.2).

¹⁴ OCDE, *Vers une croissance verte* (2011, Paris). Disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/croissanceverte.

¹⁵ Voir Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), rapport de synthèse, 2014. Disponible à l'adresse suivante : http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/syr/SYR_AR5_LONGERREPORT.pdf.

¹⁶ Conseil international des sciences sociales et UNESCO, *Rapport mondial sur les sciences sociales 2013 : changements environnementaux globaux* (Paris, publications de l'OCDE et publications de l'UNESCO, 2013).

de vie et le bien-être de tous les membres de la société; renforce le potentiel et la capacité productive de tous, ce qui favorise une croissance économique partagée et équitable; améliore les connaissances et la capacité des individus à mieux gérer les ressources naturelles et assure la pérennité de l'environnement. La section suivante évoque plusieurs axes importants qui pourraient stimuler les débats et permettre à la Commission du développement social d'avancer dans sa réflexion.

A. Réduire les vulnérabilités et mieux lutter pour le développement durable grâce aux investissements dans le potentiel humain

27. Pour réduire les vulnérabilités sociales et économiques et accroître la capacité de résilience, il faut renforcer le potentiel humain en investissant dans l'éducation, la santé, l'eau potable et l'assainissement et les infrastructures sociales¹⁷. Le renforcement du potentiel humain met les populations à l'abri de la pauvreté et leur évite d'être condamnées à vivre dans la pauvreté de père en fils. Il donne aux individus et aux communautés les moyens d'agir, de s'exprimer et d'exercer leurs droits.

28. Les investissements consentis dans l'éducation, la santé, l'eau potable et l'assainissement et les infrastructures sociales, notamment, consolident les dimensions sociales et économiques du développement durable. Outre qu'ils soutiennent la demande globale (en particulier en période de ralentissement économique) et donc la croissance économique, ils ont pour effet de maximiser les capacités productives des individus et de contribuer à l'émergence de la main-d'œuvre en bonne santé, bien formée et qualifiée dont la croissance économique a besoin. Les importantes retombées socioéconomiques pour les individus, les économies et les sociétés au sens large des investissements dans l'éducation et la santé sont empiriquement démontrées. Les investissements visant à améliorer l'accès à l'éducation, aux soins de santé de base, à l'eau potable et à l'assainissement rompent le cycle de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté car ils permettent aux jeunes enfants de grandir en bonne santé et d'acquérir les compétences dont ils auront plus tard besoin pour occuper un emploi productif et profiter d'autres opportunités. Les données montrent qu'investir dans l'éducation des femmes a des conséquences bénéfiques sur l'instruction et la santé de leurs enfants.

29. La mesure dans laquelle les investissements en faveur de la santé, de l'éducation et d'autres services sociaux réduisent le risque de pauvreté (et d'exclusion) dépend de l'ampleur de la couverture des services offerts. L'accès universel à une éducation de qualité, aux services de santé et à la protection sociale a des retombées positives sur les personnes en situation de pauvreté et les personnes malades ou au chômage et réduit la vulnérabilité sociale et économique tout en renforçant la capacité de résistance aux crises. La fourniture de services universels de qualité renforce la cohésion sociale en réduisant les inégalités d'accès aux services essentiels.

¹⁷ Les individus sont exposés à différents niveaux aux risques physiques, économiques, sociaux et environnementaux qui sont fonction de leur statut socioéconomique et de leur identité sociale (sexe, âge, handicap(s) éventuel(s), lieu de résidence, et autres). Ils sont donc confrontés à différents types de vulnérabilité à différents moments de la vie.

30. Tous les pays, y compris les pays pauvres¹⁸, peuvent assurer la prestation universelle de ces services de base, à condition toutefois de réorienter les dépenses publiques et de modifier la mobilisation des ressources. Le Bureau international du Travail (BIT) a calculé que le coût d'un paquet de protection sociale de base, comprenant les pensions pour les personnes âgées et les personnes handicapées et les allocations familiales, hors couverture médicale, se situerait entre 2,2 % et 5,7 % du produit intérieur brut (PIB) dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire¹⁹. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a estimé à 60 dollars par habitant le coût moyen de la fourniture de services de santé de base dans les pays à faible revenu²⁰. Une étude récente du BIT a montré qu'un ensemble de mesures en faveur des enfants de moins de 16 ans, se composant d'une allocation par enfant équivalent à 50 % du salaire minimum, d'une offre accrue de services d'éducation et d'un repas par jour, représenterait 0,8 % du PIB et ramènerait le taux de pauvreté des enfants de 20,8 % à 2,2 %²¹.

31. Les investissements dans le développement du potentiel humain et des infrastructures sociales permettent aussi de donner aux individus les compétences et les connaissances nécessaires pour mieux gérer les ressources naturelles, limiter les risques liés aux chocs économiques, aux catastrophes naturelles et aux aléas environnementaux, et modifier leurs modes de consommation et de production. Ils renforcent également la capacité de résistance aux conséquences des changements climatiques, telles que les sécheresses, les vagues de chaleur, les incendies de forêts, la baisse de rendement des cultures ou la diminution des zones côtières émergées en raison de l'élévation du niveau de la mer. Les pauvres ou les populations qui vivent dans des zones rurales reculées sont plus vulnérables aux changements climatiques parce qu'ils dépendent plus que d'autres des ressources naturelles ou disposent d'actifs et d'une épargne moins importants. Les investissements dans ces domaines concourent donc également à la réduction des inégalités liées à la géographie.

32. On peut également étudier la possibilité d'investir pour étendre l'offre de services sociaux de base aux personnes touchées par des catastrophes naturelles ou les changements climatiques. Celle-ci peut être conjuguée à d'autres mesures destinées à permettre aux populations concernées d'accroître leurs actifs productifs ou leur épargne et d'avoir un accès plus large aux services financiers (tels que le microcrédit, le crédit, l'assurance ou aux banques communales ou coopératives) afin de renforcer la capacité de résistance aux catastrophes naturelles ou au changements climatiques et de faciliter le relèvement en cas de catastrophe. Soutenir les systèmes locaux d'épargne en investissant dans les infrastructures sociales et en améliorant les connaissances financières des individus permet, par exemple, aux ménages vulnérables d'accéder facilement à des ressources financières ou au crédit et d'éviter

¹⁸ Bureau international du Travail (avec la collaboration de l'Organisation mondiale de la Santé), *Socle de protection sociale pour une mondialisation juste et inclusive*, rapport du groupe consultatif présidé par Michelle Bachelet, BIT, Genève, 2011.

¹⁹ BIT, *Les pays à revenu faible peuvent-ils se permettre d'avoir un système de sécurité sociale de base?*, document 3, document de sécurité sociale (Bureau international du Travail, Genève 2008).

²⁰ OMS, *Constraints to scaling up the health Millennium Development Goals: Costing and financial gap analysis*, document d'information établi à l'intention du groupe de travail de haut niveau sur le financement international novateur des systèmes de santé, Genève (2010).

²¹ Michael Cichon *et al.*, *Analysis of the Viet Nam Social Protection Strategy (2011-2020) in the Context of Social Protection Floor Objectives: A Rapid Assessment*, ESS Paper n° 12 (Genève, Bureau international du Travail, 2012).

de vendre leurs actifs productifs pour satisfaire des besoins immédiats, ce qui conduit en général à la pauvreté.

33. En résumé, les investissements dans le potentiel humain ont d'importantes retombées qui ne sont pas seulement liées à la réalisation des objectifs de développement social. Ils favorisent une croissance économique durable et qui profite à tous parce qu'ils améliorent la productivité de la main-d'œuvre et soutiennent la demande globale. Ils contribuent à la pérennité de l'environnement parce qu'ils améliorent la gestion des ressources naturelles, conduisent à une modification des modes de production et de consommation et améliorent la résistance aux conséquences des risques environnementaux tout en en diminuant l'impact.

B. Faciliter le passage à une économie verte

34. Pour que le développement ne se fasse pas au détriment de l'environnement, il faut modifier en profondeur les modes de production et de consommation actuels pour qu'ils soient conciliables avec l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et la réduction des déchets. Le passage à une économie verte appelle des changements structurels qui auront une incidence considérable sur la composition et le niveau de l'emploi.

35. Il est généralement admis que l'emploi et le travail décent sont indispensables pour parvenir à un développement durable axé sur l'être humain. Chacun peut ainsi subvenir à ses besoins, améliorer sa qualité de vie et son bien-être et échapper à la pauvreté tout en contribuant à la croissance économique de son pays en faisant augmenter les recettes fiscales et la demande globale. Il est donc essentiel de bien gérer le passage à l'économie verte pour parvenir non seulement à la durabilité environnementale mais aussi à la durabilité sociale et économique, et les politiques sociales peuvent jouer un grand rôle dans cette transition.

36. D'après la définition de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la croissance verte « entend favoriser la croissance économique et le développement tout en veillant à ce que les actifs naturels continuent de fournir les ressources et les services environnementaux dont dépend notre bien-être » et doit pour cela « stimuler l'investissement et l'innovation qui seront à la base d'une croissance régulière et susciteront de nouvelles opportunités économiques »²². Selon le BIT et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'économie verte s'entend d'« une économie qui engendre une amélioration du bien-être humain et de la justice sociale, tout en réduisant sensiblement les risques environnementaux et les pénuries écologiques »²³. Dans cet esprit, le PNUE définit l'emploi vert comme tout emploi décent dans l'agriculture,

²² Organisation de coopération et de développement économiques, *Vers une croissance verte* (voir note de bas de page 14 ci-dessus).

²³ Bureau international du Travail, « Définitions des emplois verts dans le contexte de l'emploi et de la politique environnementale », disponible à l'adresse suivante : www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/presentation/wcms_195740.pdf; voir également BIT, *Vers le développement durable : travail décent et intégration sociale dans une économie verte* (Genève, Bureau international du Travail, 2012).

l'industrie, les services ou l'administration qui contribue à la préservation ou à la restauration de la qualité de l'environnement²⁴.

37. La création d'emplois dans les secteurs verts, tels que la préservation et la régénération des forêts, l'agriculture durable, le traitement des eaux et l'énergie renouvelable dans les zones rurales, maintient la croissance économique, réduit le risque de pertes des ressources naturelles et de dégradation de l'environnement et permet de lutter contre les effets négatifs de la pollution de l'air et de l'eau et des changements climatiques. Ces dernières années, le nombre d'emplois verts est en hausse²⁵.

38. Pour autant, l'économie verte n'est pas automatiquement accessible à tous. C'est là que la politique sociale joue un rôle vital : en favorisant l'acquisition de compétences grâce à l'éducation et à la formation, elle peut aussi promouvoir l'accès de tous à l'emploi vert en éliminant les obstacles et la discrimination, et faciliter le passage à l'économie verte. Elle permet par ailleurs de s'assurer que l'emploi vert répond aussi aux critères du travail décent (garantie d'un salaire minimum vital, élimination du travail des enfants, protection des travailleurs contre les risques professionnels, élaboration de directives pour la sécurité au travail, garantie de protection sociale et de la liberté d'association).

39. Le passage à une économie verte implique également l'élimination des emplois des secteurs traditionnels qui consomment énormément de ressources et sont très polluants. Si aucune mesure n'était prise pour aider les travailleurs concernés par ces changements, l'augmentation du chômage et de la pauvreté et le climat de tension sociale qui s'ensuivraient compromettraient le progrès social et la croissance économique. Dans la mesure où le passage à une économie verte implique des changements structurels majeurs, il faudra que les travailleurs et les communautés qui en subissent les conséquences bénéficient d'une protection sociale universelle. Les programmes visant à garantir un revenu minimum de subsistance, notamment par l'intermédiaire de prestations chômage faciliteront la transition. L'initiative des Nations Unies pour un socle de protection sociale, en particulier, contribuerait à réduire la vulnérabilité économique des personnes et des communautés en leur garantissant un revenu de base et les rendrait plus résilientes face aux effets négatifs des changements climatiques. Certains programmes de protection sociale minimale offrent également la possibilité de suivre une formation de reclassement tout en continuant à recevoir un revenu minimum et à bénéficier d'un accès à des services de santé et d'éducation de base²⁶.

40. Pour tirer parti de la contribution de la protection sociale au développement durable, des mécanismes innovants peuvent être mis en place pour protéger les populations des effets des phénomènes climatiques. Ainsi, des produits d'assurance couvrant les risques pour la vie et les pertes agricoles pourraient contribuer à renforcer la résilience des ménages vulnérables.

²⁴ PNUE, *Emplois verts : pour un travail décent dans un monde durable, à faibles émissions de carbone* (2008). Disponible à l'adresse : www.unep.org/PDF/UNEPGreenjobs_report08.pdf.

²⁵ BIT, *Vers le développement durable : travail décent et intégration sociale dans une économie verte* (Genève, Bureau international du Travail, 2012).

²⁶ Bureau international du Travail et Organisation mondiale de la Santé : « Le socle de protection sociale : une initiative commune de lutte contre la crise du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination » (Genève, 2009). Disponible à l'adresse suivante : <http://www.un.org/ga/second/64/socialprotection.pdf>.

41. La politique sociale peut directement soutenir l'économie verte et la durabilité environnementale dans d'autres domaines. Les exemples qui suivent illustrent le lien direct qui existe entre la protection de l'environnement et les politiques, stratégies et programmes visant à réduire la pauvreté et à créer des emplois décents pour les personnes et groupes sociaux vulnérables ou défavorisés, notamment ceux qui vivent dans la pauvreté ou dans des zones rurales ou éloignées.

Gestion et recyclage des déchets

42. La gestion et le recyclage des déchets, que l'on associe souvent à des emplois peu qualifiés et mal rémunérés et à des conditions de travail dangereuses, sont néanmoins des sources de revenus pour ceux qui vivent dans l'extrême pauvreté, notamment dans les pays en développement. Ce secteur devrait occuper une part de marché de 410 milliards de dollars d'ici à 2050, ce en raison de l'augmentation prévue de la quantité de déchets et du développement des activités de revalorisation et de recyclage (actuellement, 25 % des déchets sont recyclés)²⁷. Les politiques sociales, notamment celles qui concernent le marché du travail, peuvent contribuer à valoriser les emplois dans ce secteur ou à leur donner une existence officielle et, dans le même temps, améliorer la qualité de vie et le bien-être des travailleurs pauvres, à la croissance économique et réduire les risques pour l'environnement et la dégradation des ressources naturelles.

Eau et assainissement

43. La politique sociale joue également un rôle important dans l'utilisation et la gestion des ressources en eau douce (tant sur le plan qualitatif que quantitatif). Les politiques et mesures mises en œuvre pour améliorer l'accès à l'eau potable ou aux systèmes d'assainissement de nombreuses populations vivant dans la pauvreté ou dans des zones rurales ou éloignées doivent également promouvoir une utilisation rationnelle des ressources en eau pour pallier la pénurie croissante de ces ressources. Si l'eau douce est essentielle à la vie et à toutes les activités humaines, elle ne représente que 2,5 % de l'eau de surface et moins de 1 % est accessible pour l'homme²⁸. La durabilité des ressources en eau douce, pourtant considérées comme renouvelables, est de plus en plus remise en question par la pression démographique, l'urbanisation galopante et la consommation de plus en plus importante de l'agriculture et de l'industrie, les déchets, la pollution et la contamination²⁹. Selon le Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau de 2014, d'ici à 2050 au moins une personne sur quatre vivra dans un pays où le manque d'eau douce est chronique ou récurrent.

44. La principale difficulté consiste à préserver les ressources en eau douce tout en améliorant l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement des nombreuses populations qui en sont privées et, en même temps, en satisfaisant les besoins en eau de l'agriculture et de l'industrie. La politique sociale peut contribuer à l'objectif de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous, notamment pour les groupes sociaux défavorisés, en rationalisant davantage l'utilisation et le recyclage de l'eau et en finançant des technologies d'assainissement abordables et durables.

²⁷ BIT, *Tendances mondiales de l'emploi 2014 : vers une reprise sans création d'emplois?* (Genève, Bureau international du Travail, 2014).

²⁸ www.un.org/french/events/water/.

²⁹ www.un.org/waterforlifedecade/background.shtml.

Sol de surface à usage agricole

45. La politique sociale a également des retombées importantes dans le secteur de l'agriculture. De nombreux ménages pauvres vivant dans les zones rurales pratiquent l'agriculture de subsistance ou familiale et sont fortement tributaires des ressources naturelles telles que la terre, l'eau et le bois de chauffage pour subvenir à leurs besoins³⁰. La terre, notamment, est essentielle à l'agriculture. Pourtant, 25 % des terres émergées sont dégradées³¹ et, dans de nombreux pays, les systèmes d'exploitation de la terre et de l'eau risquent l'effritement progressif de leur capacité productive. De plus, au cours des 150 dernières années, la moitié des terres arables de la planète nécessaires à l'agriculture ont disparu à cause de l'érosion et de pratiques agricoles non durables³². Sachant qu'il faut au moins 500 ans pour qu'une couche de terre arable de 3 cm³³ se forme, l'érosion du sol superficiel est une préoccupation majeure³⁴.

46. Comme la grande majorité des ménages pauvres vivent dans les zones rurales, la promotion de pratiques agricoles durables aura directement pour effets de réduire la pauvreté et d'améliorer la qualité de vie et le bien-être des ruraux. Les politiques et mesures visant à encourager la protection sociale et l'ouverture financière en facilitant, par exemple, l'accès aux produits d'assurance et aux prêts à taux avantageux pour les petits exploitants et en améliorant les conditions de crédit et les périodes de franchise, favoriseront le passage à l'agriculture durable. Pour ce faire, les décideurs doivent engager le dialogue avec les populations rurales afin de cerner leurs besoins et de trouver des solutions viables pour améliorer l'efficacité et la productivité de l'agriculture tout en garantissant sa durabilité.

C. Promouvoir les nouvelles technologies pour le développement durable

47. Le passage des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable marque un tournant dans la conception du développement. Ainsi, il est désormais admis qu'un programme de développement axé sur l'être humain doit renforcer le pouvoir d'action des populations, qui sont les agents du changement. Pour que le développement soit équitable, durable et accessible à tous, les populations, y compris les plus vulnérables, doivent acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour occuper des emplois verts et bénéficier de la croissance économique et des avancées et innovations technologiques. Il faut aussi

³⁰ Selon le PNUE, environ 50 % à 90 % des moyens de subsistance des ménages pauvres ruraux proviennent des écosystèmes et d'autres biens non commercialisés (PNUE, « Emplois verts et décents au service de l'élimination de la pauvreté », PNUE Post-2015 note n° 4, disponible à l'adresse : www.unep.org/roap/Portals/96/UNEP-Post-2015-Note-4-pdf).

³¹ FAO, *L'état des ressources en terres et en eau pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde : gérer les systèmes en danger* (Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; Londres, Earthscan, 2011).

³² Voir : www.worldwildlife.org/threats/soil-erosion-and-degradation.

³³ Voir : <http://blogs.ei.columbia.edu/2012/04/12/why-soil-matters/>.

³⁴ Département de l'agriculture des États-Unis, *Summary Report: 2010 National Resources Inventory* (Washington, Natural Resources Conservation Service; Ames, Université de l'Iowa, 2013). Disponible à l'adresse : http://www.nrcs.usda.gov/Internet/FSE_DOCUMENTS/stelprdb1167354.pdf.

mieux faire connaître les risques existants ou nouveaux afin de mieux gérer les ressources naturelles et de préserver l'environnement.

48. Certaines avancées et innovations technologiques qui améliorent les capacités de production sont particulièrement utiles à l'économie verte. C'est le cas, notamment, de l'énergie renouvelable, des bâtiments qui consomment moins d'énergie, des techniques d'assainissement de l'air et de l'eau, de la gestion et du recyclage des déchets, de l'agriculture durable et de la foresterie. Mais, si la technique et l'innovation ne sont pas accessibles au plus grand nombre, le fossé peut se creuser davantage entre ceux qui ont accès aux technologies modernes et les autres. En fait, la technologie à forte intensité de capital et ce qu'on appelle la « robotisation » de la production peuvent avoir des répercussions négatives sur les travailleurs non qualifiés ou semi-qualifiés ou sur ceux qui sont en situation précaire³⁵, car ils peuvent perdre leur emploi. En revanche, ceux qui ont les compétences nécessaires et accès aux nouvelles technologies qui améliorent la productivité sont particulièrement avantagés.

49. Les technologies vertes ou nouvelles aident les ménages pauvres ruraux, comme l'illustre le projet Grameen Shakti, mis en place au Bangladesh³⁶, où environ 70 % de la population n'a pas accès à l'électricité. Ce projet, qui vise à alimenter un village en électricité par l'énergie renouvelable, est mené par une association à but non lucratif, en collaboration avec l'organisme de microcrédit Grameen Bank, qui prête de l'argent à taux avantageux aux ménages ruraux qui souhaitent acquérir une installation solaire à usage domestique. Il contribue ainsi à réduire l'empreinte carbone et à freiner la déforestation tout en créant des emplois et des sources de revenus.

50. La mise en commun des connaissances et l'apprentissage mutuel sont des moyens efficaces pour mieux comprendre la question de la promotion de la durabilité sociale, économique et environnementale, obtenir des informations nouvelles, découvrir de bonnes pratiques et tirer les leçons de l'expérience en la matière. Les rapports panoramiques sur les brevets établis par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle³⁷ sont un support idéal pour partager ces informations. Ils portent sur des sujets comme la santé publique, la sécurité alimentaire, les changements climatiques et l'environnement et fournissent des informations sur les nouvelles technologies qui peuvent aider les populations à sortir de la pauvreté en participant à des activités de protection de l'environnement.

51. Un rapport récent³⁸ évalue les possibilités offertes aux petites et moyennes entreprises (PME) des pays en développement dans le secteur des techniques non polluantes et recommande aux décideurs et au secteur privé de prendre des mesures telles que l'élaboration de politiques d'incitation ciblées visant à encourager les secteurs des technologies non polluantes au niveau local, ce qui permettra de créer des emplois tout en facilitant l'accès à des sources d'énergie propres et abordables, à l'eau salubre et à une agriculture résiliente face aux changements climatiques.

³⁵ PNUE, « Emplois verts et décents au service de l'élimination de la pauvreté » (voir note de bas de page 30 ci-dessus).

³⁶ Voir : www.gshakti.org/.

³⁷ Voir : www.wipo.int/patentscope/fr/programs/patent_landscapes/.

³⁸ Banque mondiale, *Développer des industries vertes compétitives : l'aubaine des technologies climatiques propres pour les pays en développement* (Washington, Banque mondiale, 2014). Disponible à l'adresse : www.infodev.org/infodev-files/green-industries.pdf.

52. La politique sociale, notamment l'éducation et la formation, joue un rôle charnière en encourageant les innovations nécessaires pour passer à des économies fondées sur la connaissance et axées sur le progrès. Pour faciliter ce passage, il faut des personnes instruites, capables de créer, d'assimiler et d'utiliser les innovations et les nouvelles technologies. Il faut non seulement dispenser à un plus grand nombre une formation aux sciences naturelles, au développement technologique et à l'ingénierie, mais il faut aussi que l'enseignement et la formation professionnelle aient pour objectif de stimuler la créativité et d'améliorer les capacités d'assimilation des diverses connaissances offertes dans le monde.

53. De plus, parce qu'elle a pour principe de promouvoir l'équité et le développement pour tous, la politique sociale joue un rôle crucial en veillant à ce que chacun, y compris ceux qui sont issus de groupes marginalisés et défavorisés, ait équitablement accès à la connaissance et aux nouvelles technologies et la possibilité d'apprendre à les utiliser. Elle jette ainsi les bases d'un développement durable sur les plans social, économique et environnemental.

V. Conclusion

54. Pour être efficaces, les mesures mises en œuvre pour remédier aux effets négatifs des changements climatiques doivent promouvoir simultanément la croissance économique et le progrès social pour améliorer le bien-être et le niveau de vie de tous. Le progrès dans un domaine ne doit pas se faire au détriment des autres.

55. La présente note montre comment la politique sociale peut contribuer au passage des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable dans plusieurs domaines relevant des trois dimensions du développement durable. Les sciences sociales et la politique sociale permettent d'analyser l'effet de la dégradation de l'environnement sur les groupes, les populations et les personnes vulnérables et offrent des moyens de renforcer leur capacité d'adaptation et réduire leur vulnérabilité. Elles offrent par ailleurs des mécanismes permettant de modifier les normes, les valeurs et les comportements sociaux et de donner à tous les moyens de devenir des agents dynamiques du changement pour que le développement soit plus durable.

56. Il faudrait mener des recherches plus rigoureuses afin de préciser la notion de durabilité sociale. Il faudrait aussi approfondir d'autres notions et principes importants comme l'équité, l'égalité, l'inclusion et la cohésion sociales afin de les mettre en conformité avec l'objectif de durabilité sociale entendu non seulement comme un but à long terme mais également comme une démarche visant à faire en sorte que tous les domaines du développement convergent vers la durabilité.

57. La politique sociale joue un rôle central dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les paragraphes qui précèdent illustrent les domaines dans lesquels elle peut y apporter une contribution remarquable. Qui plus est, les défis que nous devons relever pour parvenir au développement durable appellent une action collective qui repose sur le développement social et qui en dépend. Il est donc essentiel de renforcer le pilier social pour réaliser le développement durable.

58. La Commission du développement social voudra peut-être examiner les questions suivantes lors des débats qu'elle tiendra sur cette question nouvelle à sa cinquante-troisième session :

a) Comment la politique sociale, et surtout les stratégies d'élimination de la pauvreté, peut-elle prendre en compte les questions de la durabilité environnementale dans la promotion d'une croissance économique équitable pour tous?

b) Quelles mesures peuvent être prises pour mettre en place des systèmes et programmes de protection sociale innovants capables d'atténuer les risques que font peser les perturbations extérieures et les effets négatifs des changements climatiques, d'empêcher les populations de sombrer dans la pauvreté et d'améliorer la santé et l'éducation?

c) Des possibilités d'emplois existent ou sont créées, y compris dans des secteurs où il sera nécessaire de parfaire les compétences lors du passage à l'économie verte. Comment les décideurs peuvent-ils faire en sorte d'investir suffisamment dans le renforcement des capacités et des compétences humaines nécessaires pour ces emplois? Quelles bonnes pratiques, tant en termes de programmes nationaux que d'assistance internationale, peuvent être mises en commun?

d) Comment la communauté internationale peut-elle faciliter le partage des connaissances et l'accès aux nouvelles technologies et à l'innovation, y compris en ce qui concerne l'énergie renouvelable, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et des services écosystémiques et l'informatique et les communications? Comment les rendre largement accessibles à toutes les couches de la société, y compris les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les populations autochtones, les groupes vulnérables et les personnes vivant dans la pauvreté ou dans des zones rurales et éloignées?
